

NUMÉRO
SPÉCIAL



2022 Une année avec les assistantes
et assistants de prévention

Sommaire

Édito	1
2022, l'année des AP	1
• Interview d'Yves Fenech	
• Interview des représentants du personnel du CCHSCT	3
Questionnaire à destination des AP : quels sont les résultats ?	4
Regards croisés sur la fonction d'AP	6
Carrière et fonction des AP	
• Interview d'Hugues de La Giraudière	10
COIN DROIT : Les AP engagent-ils leur responsabilité du fait de leur nomination ?	11
Agenda	
Actualités réglementaires	12
Brèves de paillasse	

ÉDITO



Une fois n'est pas coutume : j'ai le plaisir de présenter ce numéro spécial de Prévention infos consacré à l'opération nationale « 2022 - Une année avec les assistantes et assistants de prévention ».

Cette initiative, pilotée en collaboration avec le CHSCT national et inscrite au programme annuel de prévention des risques de notre établissement, me donne en effet l'occasion de réaffirmer l'importance de ce réseau essentiel pour le CNRS.

Ce numéro ouvre ainsi très largement ses pages à de nombreux témoignages sur la fonction et les missions des assistantes et assistants de prévention, en permettant de croiser les regards de leurs principaux interlocuteurs sur leurs actions.

Au travers des différentes contributions, l'investissement de ces femmes et de ces hommes, qui veillent au quotidien à la sécurité des agents et à la préservation de leur santé, apparaît clairement. Notre établissement peut être fier des résultats obtenus.

L'analyse du traditionnel « coin droit » complète ce numéro en proposant un éclairage juridique sur leur responsabilité.

Enfin, ainsi que l'a rappelé notre PDG dans son allocution d'ouverture, le CNRS affirme une nouvelle fois son engagement dans le domaine de la santé et sécurité au travail, en soutenant l'action menée par ces acteurs majeurs de la prévention des risques professionnels que sont les assistantes et assistants de prévention.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous. L'année des AP sera riche.

Christophe Coudroy, Directeur général délégué aux ressources

2022, l'année des assistantes et assistants de prévention

INTERVIEW

d'Yves Fenech sur l'opération nationale pilotée par la CNPS

Prévention Infos : Bonjour Yves Fenech. D'où vient l'idée de cette opération nationale ?

Y. Fenech : Les assistantes et assistants de prévention (AP) sont l'élément essentiel de notre politique de prévention des risques professionnels. Sans eux rien n'est possible... Ils sont au cœur du dispositif!

Ils bénéficient, en interne, d'une formation initiale et continue et constituent un

réseau exceptionnel pour notre établissement.

Si depuis 2011 nous menons des opérations nationales incitatives consistant à installer des équipements de sécurité ou à mener des actions de prévention dans les laboratoires, il nous a paru nécessaire de mener cette année une opération destinée d'une part à mieux faire connaître les AP et d'autre part à soutenir leurs actions.



Yves Fenech est le coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS et directeur de la Coordination Nationale de Prévention et de Sécurité (CNPS), composante du Pôle Santé et Sécurité

au Travail (SST) de la Direction Générale Déléguée aux Ressources (DGDR). Il pilote la politique nationale de prévention et sécurité de l'établissement.



Cette campagne est d'ailleurs inscrite dans le programme de prévention¹ 2022 de l'établissement et correspond également à une demande de notre CCHSCT². « L'opération AP » a donc vu le jour, avec la création d'un groupe de travail issu du CCHSCT avec qui nous pilotons l'ensemble du dispositif qui démarre.

Cette démarche, qui pourrait perdurer après 2022 sous d'autres formes, pourrait être résumée par « après la technique, l'humain! ».

Prévention Infos : Pour vous, qu'est-ce qu'un AP au CNRS ?

Y. Fenech : L'AP bénéficie d'un regard particulier sur nos laboratoires. Il agit au plus près du terrain. Sans son investissement, rien ne serait possible en matière de prévention!

L'évolution de la fonction d'AP sur la durée est impressionnante. Quand je suis arrivé au CNRS, à la fin des années 80, l'ACMO³, comme on l'appelait à l'époque, n'avait pas toujours l'écoute qu'il méritait pourtant déjà. Sa formation, de plus en plus exigeante tant du point de vue technique que réglementaire, ainsi que l'animation en réseau mises en place depuis de longues années par le CNRS ont depuis permis d'asseoir cette fonction au sein des unités. Désormais, les AP sont des acteurs indispensables et reconnus de la mise en œuvre de la politique de prévention dans notre établissement.

Prévention Infos : Pourquoi mener cette opération maintenant ?

Y. Fenech : Probablement parce que la prise en compte des questions de prévention au sein des unités est



désormais bien réelle. Et cela est dû en grande partie à l'investissement et aux actions du réseau des AP. Cela nous a amenés, avec les représentants du personnel, à nous interroger sur la vision qu'ils avaient eux-mêmes de la fonction... Quelles étaient leurs difficultés et *a contrario* quels étaient leurs motifs de satisfaction? Comment améliorer encore le dispositif? Ainsi, dès 2021, un questionnaire national sur les conditions d'exercice des AP au sein des unités CNRS, inspiré d'une initiative bordelaise antérieure, a été adressé aux 2 000 AP et le taux de réponse, exceptionnel d'ailleurs (56 %!), nous a confortés dans notre volonté de renforcer leur visibilité et de faciliter l'exercice de leurs missions.

Prévention Infos : Quels sont les objectifs de cette opération nationale ?

Y. Fenech : Nous désirions disposer d'une meilleure compréhension des problématiques rencontrées par les AP dans leur unité. C'est chose faite grâce à l'exploitation collégiale, au sein du groupe de travail, des résultats de ce questionnaire.

Ce premier objectif atteint, nous pourrions résumer nos objectifs 2022 en

parlant de « promotion » de la fonction d'AP et de développement d'outils pour faciliter l'exercice de leurs missions. En arrière-plan, il s'agit également de mener une réflexion collective sur les questions de prévention au sein de notre organisme et de proposer les outils et méthodes de demain.

Prévention Infos : Quelles thématiques seront développées et pourquoi ?

Y. Fenech : Suite à l'exploitation du questionnaire, six thèmes ont été retenus par le groupe de travail qui feront l'objet de témoignages vidéos en ligne tout au long de l'année:

- L'organisation de la santé et de la sécurité au travail (SST): Rappeler le positionnement de l'AP au sein du dispositif national est également une demande de nombre d'entre eux. Clarifier le « qui fait quoi » est bien entendu de nature à renforcer leur position.
- Le rôle et les missions de l'AP: Il apparaît que les AP souffrent, dans certaines situations, de la confusion quant à leur fonction voire leur « pouvoir » dans l'esprit des agents. Il s'agira de rappeler leurs missions et que leur rôle essentiel est de conseiller les agents et surtout la directrice ou directeur d'unité afin de lui apporter les éléments objectifs d'aide à la décision.
- Les outils: Les outils disponibles ne sont pas toujours connus, d'autres à venir ont vocation à compléter l'arsenal existant... un effort en ce sens va être mené.
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP): Beaucoup d'AP regrettent dans le questionnaire le manque de visibilité du DUERP pour l'ensemble des agents... ce constat rejoint une demande des représentants du personnel. L'occasion nous est donnée de remédier à ce déficit de communication autour de cet outil fondamental.
- Les risques psychosociaux (RPS): Le rôle d'alerteur confié entre autres aux AP doit être là encore rappelé afin d'éviter les confusions encore trop fréquentes aux dires des AP eux-mêmes.

- La communication: Le questionnaire a mis clairement en évidence le besoin en formation dans ce domaine. Nous réfléchissons dès maintenant à une suite à donner sur ce thème.

Prévention Infos : Quelle est l'organisation prévue pour cette campagne ?

Y. Fenech : Au début du printemps, l'opération a été lancée à la fois par le message vidéo d'Antoine Petit, PDG du CNRS, et par une bande-annonce, toutes deux mises en ligne sur l'intranet du CNRS. Une rubrique dédiée sur l'intranet rassemblera, tout au long de l'année, l'ensemble des supports produits pour l'occasion sur les 6 thèmes évoqués précédemment.

Cette opération se conclura à l'automne 2022 par l'organisation d'une « Journée des AP » dans chaque délégation, où tous les AP de la circonscription seront réunis, qu'ils exercent leurs missions dans des unités hébergées par le CNRS ou non, qu'ils soient agent CNRS ou non. Cette journée sera pilotée en région par l'IRPS⁴ en concertation avec les partenaires locaux.

Enfin, un bilan sera produit en fin d'année. Ce sera l'occasion d'une réflexion de fond sur la prévention des risques professionnels au CNRS.

Prévention Infos : De quel budget disposez-vous pour cette opération ?

Y. Fenech : Comme toutes les opérations nationales menées par la CNPS depuis 2011, cette campagne est dotée d'un budget de 50 k€ pour l'année 2022. Cette enveloppe a vocation à financer la production de l'ensemble des supports conçus pour l'occasion.

Prévention Infos : Pour terminer, un dernier message à faire passer ?

Y. Fenech : Cette opération est enthousiasmante! Elle nous amène à travailler avec les représentants du personnel au sein du groupe de travail, mais également avec l'ensemble des acteurs concernés par la prévention des risques sur des sujets concrets et visibles. Mais, surtout, elle met en lumière un réseau investi et attachant que nous sommes fiers d'accompagner.

INTERVIEW

des représentants du personnel du CCHSCT participant au groupe de travail chargé du déploiement de cette opération nationale



Sandrine Chenesseau
Membre titulaire au CCHSCT - Représentante SNPTES - Responsable technique du Service Commun de Morphologie à l'UMR 7263



Isabelle Cohen
Membre suppléante au CCHSCT - Secrétaire générale adjointe au SGEN-CFD Recherche EPST



Véronique Dom
Membre titulaire au CCHSCT - Représentante SGEN-CFD Recherche EPST - Chargée de communication à l'UMR 1563



Éric Leroy
Membre suppléant au CCHSCT - Représentant SNTRS-CGT - Coordinateur des plateformes technologiques de l'UMR 7182

Prévention Infos : Quelle est l'origine de ce groupe de travail ?

Le programme national du CNRS 2021 de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail prévoit une coopération de tous les acteurs et le CCHSCT du CNRS joue un rôle primordial et actif pour veiller à l'application des règles. Mais pas seulement. En effet, les membres de cette instance sont compétents pour faire des propositions et émettre des recommandations visant à améliorer la prévention des risques. C'est dans ce cadre que la CNPS a sollicité le CCHSCT pour œuvrer au sein d'un groupe de travail sur les missions des assistantes et assistants de prévention.

Prévention Infos : Quel est l'objectif de ce groupe de travail ?

Ce groupe de travail a pour but de renforcer la visibilité des AP, d'expliquer à tous les agents qui travaillent dans les structures de recherche quelles sont leurs missions et leurs activités au quotidien, et de les valoriser. Celles-ci peuvent paraître pour beaucoup d'entre nous « couler de source », mais dans les faits, elles exigent un travail de proximité et de communication

précis, rigoureux et régulier avec les directrices et directeurs d'unité et les IRPS⁴, comme nous avons pu l'analyser dans les réponses du questionnaire que nous avons élaboré avec la CNPS et envoyé auprès des 2 000 AP.

Prévention Infos : Qu'est-ce qui motive votre action ?

La campagne nationale est issue de ce travail de réflexion et nous sommes motivés pour qu'il soit envisagé « au long cours ». Ainsi, un bilan en fin d'opération sera fait fin 2022 pour amorcer une nouvelle opération sur des aspects complémentaires mais indispensables pour que l'AP soit à l'aise dans l'exercice de ses activités et qu'il se sente accompagné également par les instances du dialogue social. C'est notre rôle, nous, membres du CCHSCT de veiller à cela. Nous avons tous en tête l'exemple concret de la crise sanitaire qui fut exigeante en adaptation des AP et en traitement de l'information pendant ces deux dernières années!

POUR EN SAVOIR PLUS : https://intranet.cnrs.fr/prevention_securite/2022AP/Pages/default.aspx



• Vidéo du président



• Vidéo du teaser

¹ Programme national de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail

² CCHSCT : Comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

³ ACMO : Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

⁴ IRPS = Ingénieur(e) régional(e) de prévention et de sécurité

Questionnaire à destination des AP : quels sont les résultats ?

Dans le cadre du programme national de prévention et de sécurité 2021 du CNRS, un questionnaire, aspirant à mieux connaître les conditions d'exercice des missions des AP a été déployé durant l'été 2021 auprès des 2000 AP des unités CNRS. Ce questionnaire a été élaboré

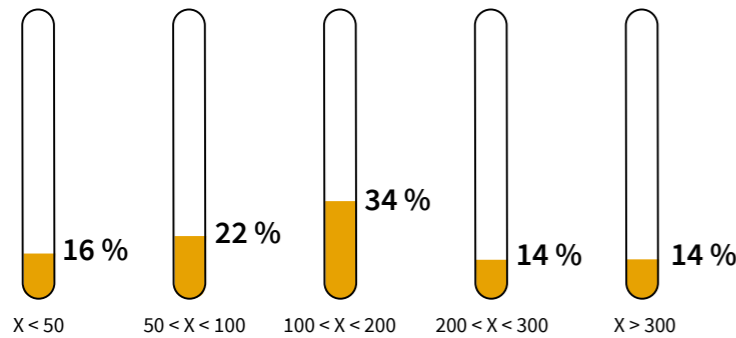
par un groupe de travail composé de la coordination nationale de prévention et de sécurité (CNPS), de représentants du personnel au CCHSCT, et d'un IRPS, l'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation régionale

Aquitaine. L'analyse des réponses à ce questionnaire a permis d'éclairer la réflexion au sein de l'établissement pour améliorer les conditions de travail des AP. Prenez connaissance des principaux résultats.

ORGANISATION

- AP ayant une lettre de cadrage **91 %**
- Respect du périmètre de la lettre de cadrage **85 %**

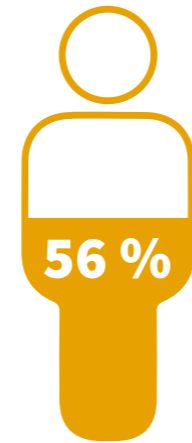
• Répartition des effectifs des unités des AP interrogés



• Si plusieurs AP dans l'unité, présence d'un AP coordinateur

35 %

TAUX DE RÉPONSES



1 117
NOMBRE D'AP AYANT RÉPONDU

DUERP



97 %

Présence d'un DUERP



88 %

DUERP à jour



53 %

Diffusion du DUERP au sein de l'unité



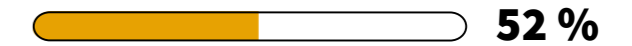
83 %

Suivi des actions du programme annuel

TAUX D'UTILISATION DES OUTILS NATIONAUX

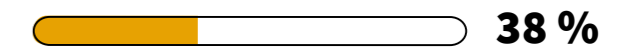
EvRP

outil d'aide à l'élaboration du DUERP



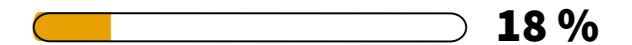
AIE

outil de recensement des accidents, incidents et événements survenus dans les unités du CNRS



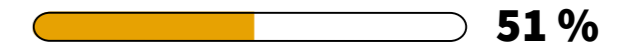
Fevar

outil d'aide à l'évaluation du risque chimique

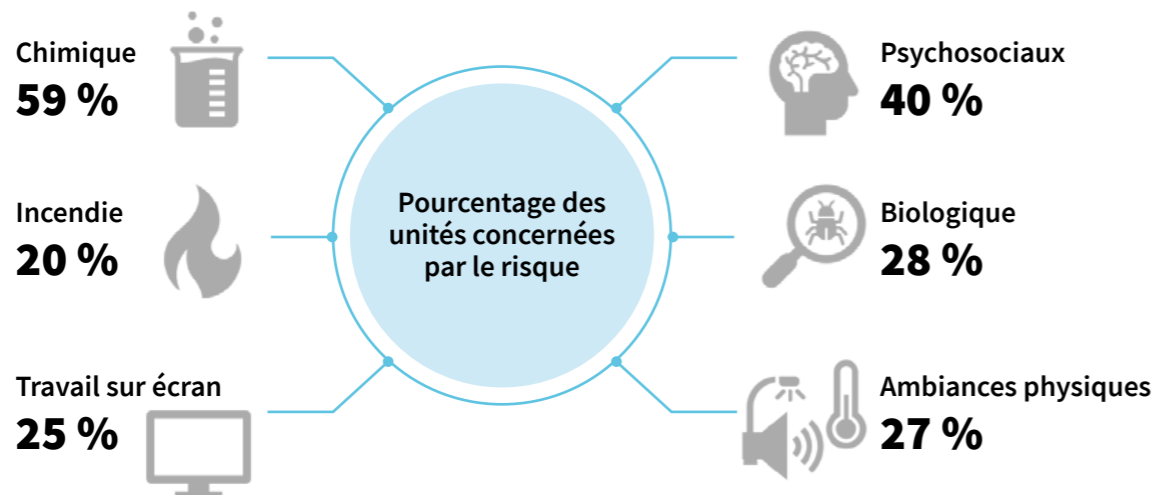


NEO

plateforme d'e-learning pour la formation des nouveaux entrants à la prévention et sécurité



6 PRINCIPAUX RISQUES PRÉSENTS DANS LES UNITÉS



INTERACTIONS



53 %

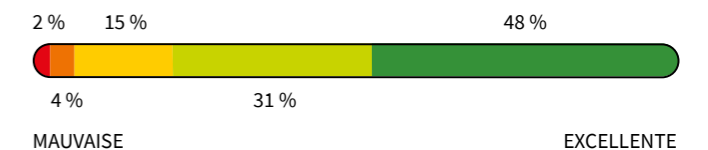
AP tenant des réunions de coordination (pour les unités ayant plusieurs AP)



74 %

AP ayant un entretien régulier avec le/la directeur.trice d'unité

Évaluation de la relation AP-IRPS



CONTACT

Robin Vasanthakumar

Coordination nationale de prévention et de sécurité

✉ robin.vasanthakumar@cnrs.fr

Regards croisés sur la fonction d'AP

Découvrez au travers de 9 témoignages le regard que portent les principaux interlocuteurs rencontrés par l'AP sur le chemin de la prévention.

Regard croisé d'un agent

D'une manière générale, l'AP sensibilise tout agent au respect des règles de sécurité à appliquer dans l'unité, comme les consignes d'évacuation en cas d'incendie.

TÉMOIGNAGE



Rachid Monir
Administrateur systèmes
et réseaux à l'UAR 2276
Pouchet

À mon arrivée au sein de l'unité, Barbara m'a fait visiter les locaux en m'indiquant notamment

les consignes de sécurité incendie, les issues de secours et le point de rassemblement.

Face à ce risque, il est important de s'exercer à évacuer dans le calme et à avoir les bons réflexes (ne pas utiliser les ascenseurs!).

Ex guide-file, je me suis porté volontaire suite à son appel à candidature de chargés d'évacuation.

Barbara a réparti le rôle des chargés d'évacuation en fonction de leur localisation stratégique sur le plan d'évacuation pour un contrôle total des locaux. Elle a su également s'adapter à l'organisation du télétravail en désignant des chargés d'évacuation suppléants pour pallier les absences.

Elle m'a ensuite indiqué mon périmètre d'intervention: cette fois-ci, je serai serre-file! Une formation est prévue très prochainement. Elle a d'ores et déjà répondu à mes questionnements, j'attends donc sereinement les premiers exercices d'évacuation.

Un seul mot pour décrire notre relation: **INDISPENSABLE!**



Barbara Vin
AP à 20 %
UAR 2276, en charge de
l'hébergement d'unités SHS
et de la maintenance du site
Pouchet:
• 6 500 m²
• 2 AP

Regard croisé d'un nouvel entrant

L'AP est l'un des interlocuteurs des nouveaux entrants, qu'il sensibilise au respect des consignes et règles de sécurité.

TÉMOIGNAGE



Aude Salamé
Doctorante à
l'UMR 7591 - Laboratoire
d'Électrochimie
Moléculaire à Paris

À mon arrivée, Sihem m'a accueillie avec les autres nouveaux entrants, étudiants pour la plupart, en organisant la formation générale aux règles de sécurité. À cette occasion, j'ai visité chaque pièce du laboratoire (avec blouse et lunettes bien entendu!)

et notamment la réserve de produits chimiques pour laquelle elle a insisté sur les règles de fonctionnement. Elle a su présenter de manière intéressante les bonnes pratiques de laboratoire.

J'ai pu constater à quel point la présence et le travail de Sihem sont indispensables à la vie au laboratoire!

Elle est toujours disponible pour lever mes doutes et répondre à mes questions, ce qui me permet de travailler en toute sérénité.

Au quotidien, Sihem a toujours un comportement exemplaire au laboratoire et

est très attentive à ce que le nôtre le soit aussi.

Un seul mot pour décrire notre relation: **CHALEUREUSE** (et sincère en bonus)!



Sihem Groni
AP à 30 %
UMR 7591 :
• 35 agents
• 1 AP

Regard croisé d'un encadrant

L'AP est un interlocuteur privilégié de l'encadrant pour l'assister dans l'évaluation et la prévention des risques aux postes de travail.

TÉMOIGNAGE

Olivier Félix
Responsable d'équipe d'une trentaine
d'agents au sein de l'UPR 22 - Institut
Charles-Sadron (ICS)

En qualité de chef d'équipe, j'apprécie le regard extérieur des AP de notre unité pour la rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et leur soutien sur toutes les questions relatives à la sécurité.

Lors de l'accueil de nouveaux entrants dans l'équipe, les AP présentent les

consignes générales de sécurité de l'Institut et les sensibilisent aux risques, puis je supervise la formation aux risques spécifiques liés au poste de travail dispensée par notre technicien.

Je suis également membre de la commission locale dédiée à la sécurité. À cet effet, je participe avec un des AP à des visites de sécurité périodiques au sein de notre unité. Les conseils et l'assistance de l'AP sont nécessaires pour veiller au respect des règles de prévention des risques et améliorer la sécurité des agents. Par ailleurs, les AP nous apportent une aide précieuse lors de l'installation d'un nouvel équipement.

Ainsi je suis amené à interagir régulièrement avec les AP pour évaluer et prévenir les risques au travail. Je perçois cette

fonction comme une nécessité pour les activités de recherche.

Un seul mot pour qualifier ma relation avec les AP: **ESSENTIELLE!**



Olivier Félix (à gauche) et Michel Tschopp (à droite) devant une sorbonne rangée et opérationnelle.

Guillaume Fleith, Laurence Oswald, Gérard Strub, Michel Tschopp, AP à 20 % chacun
UPR 22 : 182 agents • 4 AP

Regard croisé d'un directeur d'unité

L'AP est l'interlocuteur du directeur d'unité qui le nomme pour l'assister et le conseiller au quotidien afin de maintenir le meilleur niveau d'exigence en matière de prévention et de sécurité.

TÉMOIGNAGE



Vincent Roucoules
Directeur d'unité de
l'UMR 7361 - Institut de
Science des Matériaux de
Mulhouse

La manipulation des nano-objets s'amplifie à l'IS2M et le réaménagement d'un laboratoire dédié est devenu nécessaire.

L'AP a participé à l'élaboration du cahier des charges en définissant les exigences à respecter en matière de prévention et de sécurité.

Après la validation du projet par le Conseil Scientifique et le Conseil de Laboratoire, je lui ai délégué en toute confiance la partie opérationnelle pour le mener à terme avec le responsable du bâtiment.

Elle a piloté les réunions régulières d'avancement des travaux, jusqu'à la

réunion de restitution avec l'ensemble des acteurs concernés.

Lors de la survenue de difficultés, les stratégies pour les résoudre étaient discutées afin de trouver la meilleure solution technique, sans pénaliser le niveau d'exigence attendu en matière de sécurité.

Enfin, à l'ouverture de ce nouveau laboratoire, Blandine a réalisé une évaluation des risques, qui a été ajoutée dans le document unique (DUERP) de l'Institut, que je valide en sa présence une fois par an.

Un seul mot pour décrire notre relation: **EFFICIENTE!**



Blandine Jauvain,
AP à 100 %
UMR 7361 :
• ~ 200 agents
• 3 AP



Regard croisé d'un médecin

Le médecin du travail conseille l'AP notamment sur l'aménagement des postes et l'exposition des agents.

TÉMOIGNAGE



Dr Karyne Chabert
Médecin du travail
Délégation Rhône-
Auvergne
• 1 200 agents suivis dans
36 unités

Un agent travaillant sur des plants de maïs a présenté une irritation nasale et oculaire en raison d'une hypersensibilité à certains pollens et moisissures.

Pourtant, dans ce laboratoire, les AP avaient déjà mis en place des solutions techniques et organisationnelles (salle

dédiée à la récolte des graines pour contrôler l'exposition des agents aux pollens, port d'un scaphandre à circulation d'air et port d'un masque à cartouche...).

À la suite de cet évènement et en accord avec la direction de l'unité, j'ai notamment conseillé aux AP de faire réaliser des prélèvements pour rechercher et quantifier la présence de moisissures dans différents milieux (surfaces, terreau...) et un programme d'actions est en cours d'élaboration.

De plus, ces échanges m'ont permis de réactualiser la fiche collective de risques de l'unité.

Un seul mot pour décrire notre relation : **COMPLÉMENTAIRE !**



Alexis Lacroix, Frédérique Rozier et Marie-Cécile Caillaud,
3 AP à 20 %
chacun

UMR 5667 - Laboratoire Reproduction et Développement des Plantes de Lyon :
• 140 agents
• 3 AP

Regard croisé d'un Correspondant Formation

Le Correspondant Formation (CoFo) vient en appui des AP de l'unité pour la programmation des formations destinées au personnel dans le domaine de la prévention des risques.

TÉMOIGNAGE

Michel Bidet
CoFo de l'UMR 7277 - institut de Biologie
Valrose à Nice

Je me sens membre à part entière de l'équipe de prévention des risques !

De manière concrète, j'élabore le plan de formation destiné au personnel en intégrant les besoins de formation en santé et sécurité identifiés par les AP. À partir des informations collectées, je sollicite les pôles formation des tutelles pour la mise en place des sessions obligatoires et recommandées pour l'obtention de certaines habilitations

comme la conduite d'autoclave, pour des missions comme celles des référents de confinement et des référents laser, ou encore pour certaines fonctions comme guide-file et serre-file.

En lien avec les AP, j'incite le personnel à s'inscrire aux formations comme la



De gauche à droite : Agnès Loubat, Sébastien Huault, Daniel Pinheiro, Michel Bidet et David Momier

formation aux premiers secours, à la manipulation d'extincteurs, aux risques auditifs ou encore aux gestes et postures.

Un seul mot pour décrire notre relation : **SYNERGIE !**

Sébastien Huault, Agnès Loubat, Antoine Landouar, Lucile Palin, Daniel Pinheiro, Max Radjkumar et David Momier,
AP entre 10 et 25 %.

UMR 7277 :
• 240 agents
• 7 AP

Regard croisé d'un IRPS

L'AP est l'interlocuteur privilégié de l'IRPS dans la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation, la diffusion d'informations, l'étude d'un poste...

TÉMOIGNAGE



Frédérique Maze-Coradin
IRPS à la délégation Paris-
Centre
• 153 unités
• 230 AP

À l'occasion de l'action nationale de mesurage de la concentration du DMF, organisée par le CNRS dans les unités de recherche, j'ai pu compter sur Sandrine à l'IRCP.

Elle a évalué les situations de travail les plus pertinentes à retenir pour cette étude en échangeant avec les utilisateurs et avec moi sur la base de leurs protocoles expérimentaux.

Dans la mise en œuvre de ces mesurages, elle a assuré l'interface avec le prestataire. Le jour J, elle a assisté les manipulateurs

dans la préparation du poste de travail et accompagné le prestataire. J'ai pu admirer son professionnalisme pour coordonner l'opération sur le terrain. Après l'analyse des résultats, conformes dans le cas présent, elle en a assuré la diffusion auprès de ses collègues.

J'ai apprécié la réactivité de nos échanges et l'organisation mise en place tout au long de cette opération, au cours de laquelle elle a été une véritable cheffe d'orchestre.

Un seul mot pour décrire notre relation : **INTERACTIVITÉ !**



Sandrine Zanna
AP coordinatrice à 20 %
UMR 8247 - Institut de
recherche de chimie de
Paris :
• 170 agents
• 5 AP



Regard croisé d'un représentant du personnel au CRHSCT

Le travail de terrain des AP permet de faire remonter les points saillants des unités à l'échelle régionale aux membres du CRHSCT.

TÉMOIGNAGE



Romain Berny
représentant du personnel
(RP) au CRHSCT de la
délégation Bretagne-Pays
de la Loire, SGEN-CFDT
Recherche EPST

La station biologique de Roscoff dispose d'un parc de sorbonnes vétuste. À la suite d'un signalement d'odeur, la direction de l'unité a décidé de mettre à l'arrêt certaines sorbonnes en attendant leur remise en conformité.

Lors d'une séance du CRHSCT, malgré les mesures prises, le registre santé et sécurité au travail (registre SST) du site mentionnait plusieurs signalements d'odeurs de produits chimiques, ce qui

a attiré notre attention. Par conséquent, les RP au CRHSCT ont donc émis un avis alertant de cette situation.

Par la suite, en attendant les travaux de remédiation, l'arrêt des sorbonnes a été rappelé, et des mesures organisationnelles compensatoires ont été mises en place, grâce notamment au travail de proximité des AP.

Sans le travail quotidien des AP sur le site, et notamment la bonne tenue du registre SST, nous n'aurions probablement pas eu ces remontées d'informations. Les interactions directes entre AP et RP du CRHSCT se font généralement à l'occasion des visites de site du CRHSCT. Mais c'est bien leur travail de terrain qui nous permet d'avoir une bonne vision de ce qui se passe dans les unités.

Un seul mot pour décrire notre relation : **PROFESSIONNELLE !**

Station Biologique de Roscoff :
• 250 agents
• 7 AP à 20 % chacun

Regard croisé par un service technique

L'AP est un interlocuteur privilégié du service technique et logistique (STL) pour ce qui concerne l'interface avec l'unité lors de travaux sur le bâtiment.

TÉMOIGNAGE



Jean-Pierre Marchesseau
Adjoint du Responsable du STL de la délégation régionale Ile de France Gif-sur-Yvette • 143 000 m²

Dans le cadre de travaux importants de mise aux normes de leur bâtiment, Aurélie est invitée aux

réunions de chantier notamment pour identifier ensemble les impacts sur le fonctionnement de l'unité. Elle apporte ainsi son expertise au regard des activités du laboratoire.

Nous sommes toujours dans la recherche de solutions communes pour permettre la réalisation des travaux tout en veillant à maintenir l'activité scientifique.

Les fortes contraintes de part et d'autre peuvent générer des tensions. Aurélie modifie régulièrement son planning afin de pouvoir aider les agents à s'organiser dans l'urgence, ce qui permet de respecter le calendrier des rénovations, dans les

meilleures conditions de travail possibles.

Je salue son implication pour l'accompagnement qu'elle assure tant dans le domaine de la logistique interne que celui de la communication au sein de l'unité. Nous sommes sur la même longueur d'onde.

Un seul mot pour décrire notre relation : **CONSTRUCTIVE !**



Aurélie Baron
AP à 20 %
UPR 2301 - Institut de Chimie des Substances Naturelles :
• 139 agents
• 5 AP

Carrière et fonction des assistantes et assistants de prévention

INTERVIEW



Hugues de La Giraudière
est le directeur des ressources humaines du CNRS. Il est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines du CNRS, en lien avec les services des

ressources humaines (SRH) des délégations régionales et les gestionnaires RH en unités pour la gestion de proximité.

Prévention Infos : Bonjour Hugues de La Giraudière. Quelle est votre vision de la fonction d'AP ?

Les AP assurent un rôle essentiel dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels. En matière de politique de gestion des ressources humaines, la reconnaissance de leur action souligne l'importance particulière que le CNRS accorde à la santé et à la sécurité au travail.

Prévention Infos : Qui sont les AP des unités du CNRS ?

95 % des AP sont des ingénieurs ou techniciens (IT) et 5 % des chercheurs. Cette fonction est occupée pour 52 % par des hommes et 48 % par des femmes.

Ces chiffres sont assez stables ces dernières années.

Prévention Infos : Comment est reconnue la fonction d'AP en termes de rémunération ?

Les missions des AP sont en effet reconnues par l'établissement d'une part à travers des dispositifs indemnitaires qui majorent leur rémunération, et d'autre part, ne l'oublions pas, par la prise en compte de ces missions dans la valorisation des carrières.

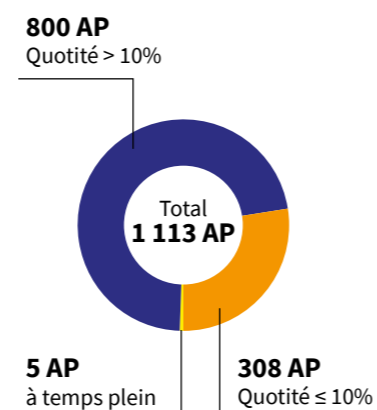
Les AP employés par le CNRS, quel que soit leur grade, bénéficient depuis 2006 d'un montant mensuel supplémentaire de prime¹. Ce montant varie en fonction de la quotité de travail dédiée à la fonction. Il s'élève aujourd'hui à 46,86 € bruts si la fonction est exercée sur une quotité inférieure ou égale à 10 % d'un temps plein, et de 93,72 € si la quotité est supérieure à 10 %.

Le supplément de rémunération vise à reconnaître les différentes activités des AP, qui sont réalisées en parallèle de l'activité principale.

Prévention Infos : Vous évoquez également la prise en compte de la fonction d'AP dans la carrière de l'agent. Pourriez-vous préciser ?

Être AP, c'est participer à une mission d'intérêt général et cet engagement est pleinement valorisé dans le cadre des campagnes d'avancement de corps et de grade de l'établissement (concours internes, examens de sélection professionnelle, avancement au choix).

Il s'agit donc à la fois de valoriser la fonction d'AP à titre individuel et de valoriser la dimension collective de cette fonction dont la bonne conduite est indispensable pour l'établissement.



Répartition du nombre d'AP avec lettre de cadrage selon leur quotité de temps

Source : Rapport national d'activité de prévention et de sécurité - 2020

¹ Instruction n° INS123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention

Le coin droit

Les assistants de prévention engagent-ils leur responsabilité du fait de leur nomination ?

La mission de l'AP est d'assister et de conseiller le chef de service qui le nomme et sous l'autorité duquel il exerce ses fonctions, notamment dans une démarche d'évaluation des risques¹.

Il n'est en revanche pas juridiquement responsable de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents. Cette mission incombe au chef de service dans la limite de ses attributions et dans le cadre des délégations qui lui sont consenties², celles-ci pouvant être de signature ou de pouvoir.

Contrairement à la délégation de signature, la délégation de pouvoir opère un transfert de compétences et de responsabilités. Au CNRS, seuls les délégués régionaux et les directeurs d'unité bénéficient d'une délégation de pouvoir du président-directeur général pour assurer la santé et la sécurité des agents placés sous leur autorité³.

En cas d'accident au travail, les infractions commises sont le plus souvent des délits involontaires, résultant par exemple d'un acte de négligence, ou encore de l'absence de vérification de l'existence et du fonctionnement de dispositifs de sécurité, l'utilisation d'un matériel de chimie vétuste, le défaut de formation à la sécurité, etc.

Il peut s'agir d'homicides ou de blessures involontaires, d'une mise en danger d'autrui, ou d'atteintes aux biens ou à l'environnement comme dans le cas d'un incendie ou d'une explosion.

Pour déterminer sa responsabilité pénale, une distinction doit être faite selon que la personne a causé directement ou indirectement l'accident.

Dans le premier cas, une faute simple - telle qu'une imprudence ou une négligence - suffit. Ainsi, si l'AP commet une telle faute et cause par exemple des blessures involontaires en approchant un bec bunsen près du visage d'un collègue, il pourra être poursuivi devant les juridictions répressives, non pas en sa qualité d'AP mais d'agent. En effet, comme pour tout agent, il lui incombe de prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions⁴.

Lorsqu'une personne cause indirectement un dommage survenant en raison d'un défaut d'organisation, de surveillance ou de contrôle de sa part, elle n'engage sa responsabilité qu'en cas de faute grave. Celle-ci consiste en la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité ou en une faute caractérisée qui exposait autrui à un danger grave (exemple : une explosion) qui ne pouvait être ignoré.

Dans cette dernière hypothèse, le juge contrôle alors les mesures prises pour prévenir les accidents à la lumière notamment des délégations de pouvoir consenties, des fonctions et des compétences de l'auteur de l'accident.

« L'AP n'étant titulaire d'aucune délégation, ni de pouvoir, ni de signature, il ne peut pas engager sa responsabilité du fait de sa nomination en tant qu'AP. »

L'AP n'étant titulaire d'aucune délégation, ni de pouvoir, ni de signature, il ne peut pas engager sa responsabilité du fait de sa nomination en tant qu'AP. En revanche, au regard de sa mission de prévention et de conseil, il peut être auditionné en tant que témoin par les services de police ou de gendarmerie pour apporter tout éclairage utile.

L'agent doit par ailleurs alerter immédiatement le ou la directeur(rice) d'unité et le directeur

de la sûreté soit par téléphone soit à l'adresse fsd.incident@cnrs.fr. En cas d'urgence, il peut contacter le CNRS via le numéro de crise (+33 145 20 02 51).

CONTACT

Lorna Kierszenblat
Juriste du Pôle responsabilité pénale et maîtrise des risques de la direction des affaires juridiques
✉ lorna.kierszenblat@cnrs.fr

¹ Articles 4 et 4-1 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

² Article 2-1 du même décret

³ DEC110515 DAJ

⁴ Article L. 4122-1 du Code du travail

AGENDA



Webinaire

RISQUE VIBRATOIRE ET PRÉSENTATION DU NOUVEL OUTIL OSEV

• Web - 24 mai 2022

Comment évaluer l'exposition vibratoire d'un salarié et identifier des solutions de prévention ? Comment utiliser l'outil en ligne Osev ? Pour répondre à ces questions, l'INRS organise le 24 mai 2022, un webinaire sur ce sujet.

En savoir plus : <https://www.inrs.fr/footer/agenda/webinaire-osev.html>



Webinaire

BATTERIES AU LITHIUM : CONNAÎTRE ET PRÉVENIR LES RISQUES

• Web - 23 juin 2022

Ce webinaire, destiné aux utilisateurs et chargés de prévention, présente un état des lieux de l'utilisation des batteries au lithium et des risques encourus. Il passera en revue quelques bonnes pratiques de prévention, notamment lors de l'utilisation et du dysfonctionnement de ces batteries.

En savoir plus : <https://www.inrs.fr/footer/agenda/webinaire-batteries-lithium.html>



• Nantes - du 17 mai au 19 mai 2022

Ce congrès/salon présente des équipements et solutions en matière de santé et de sécurité au travail.

En savoir plus : <https://www.preventica.com/congres-salons-preventica.php?salon=nantes>



JOURNÉE TECHNIQUE SUR LA FABRICATION

ADDITIVE : COMMENT CONSTRUIRE UNE PRÉVENTION ADAPTÉE ?

• Paris - le 17 mai 2022

En savoir plus : <https://www.inrs.fr/footer/agenda/JT-fabrication-additive.html>

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 est venue implémenter un nouveau code, le **code général de la fonction publique**.

Cette codification à droit constant, c'est-à-dire sans modification, est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022. Elle vise à simplifier et renforcer la lisibilité du droit de la fonction publique en regroupant toutes les dispositions législatives et réglementaires. La partie réglementaire du code interviendra en 2023.

ERP

Le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les

établissements recevant du public (ERP) a été modifié par **l'arrêté du 7 février 2022**. Cela concerne principalement les ERP de type L (salles à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou polyvalentes...) pour lesquels des seuils ont été modifiés.

DUERP

À la suite de la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, un décret d'application a été publié le 18 mars 2022, le **décret n° 2022-395 relatif au DUERP**.

Il introduit certaines dispositions applicables au 31 mars 2022, notamment le DUERP devra être conservé pendant 40 ans.

BRÈVES DE PAILLASSE

DÉTECTEUR DE GAZ ET VAPEURS

Une seconde édition de la brochure **ED 894 - La détection des gaz et vapeurs dans l'atmosphère des locaux de travail** - de l'INRS est parue.

L'objectif de ce document est de faire le point sur les moyens de détection les plus couramment utilisés, à savoir les détecteurs de gaz, les tubes et les badges de prélèvement ainsi que les tubes et les badges colorimétriques.



RISQUE CHIMIQUE - SILICE AMORPHE

L'INRS a publié une fiche pratique, l'**ED 153**, concernant les silices amorphes synthétiques. Cette fiche présente les modalités de leur fabrication et d'utilisation, leurs propriétés, les dangers pour l'homme, ainsi que la démarche de prévention et les mesures de protection à mettre en œuvre.

RISQUE CHIMIQUE - ÉTHERS DE GLYCOL

Une publication, **ED 4222**, sur les éthers de glycol est récemment parue sur le site de l'INRS. Cette fiche s'intéresse à ces solvants organiques et se propose de fournir, pour chaque famille, un condensé des connaissances utiles: description et utilisation des substances, dangers et risques, réactivité chimique...



RISQUE CHIMIQUE - BASE DE DONNÉES

L'INRS a mis à disposition **une nouvelle base de données sur les réactions chimiques dangereuses**. Plus de 4000 combinaisons de substances chimiques produisant une réaction chimique dangereuse ou un violent dégagement d'énergie (déflagration, détonation, projection de matière ou inflammation) y sont recensées.

CONTACTS

PRÉVENTION INFOS - COORDINATION NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

1, place Aristide-Briand 92195 Meudon Cedex - Tél. : 01 45 07 54 88 - Mél : cnps@cnrs.fr

www.dgdr.cnrs.fr/SST/CNPS/

Directeur de la publication Yves Fenech

Comité de rédaction Céline Bataillon, Marie-Pierre Bris, Andréa Cattani, Benoît Choteau, Marie-Hélène Coulis, Marjorie Hellier, Robin Vasanthakumar

Mise en page Coconut graphics - 02 99 45 73 39

Illustration William Augel

Imprimé sur papier recyclé

